

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 10 OCTOBRE 2023 à 20 H 30

CONVOCACTION DU 07 OCTOBRE 2023

ORDRE DU JOUR

Adhésion médecine préventive CDG
Vêtements de travail – ELI
Référént déontologique des élus
Retour commission « Affaires scolaires »
Fond d'aide aux jeunes
Convention terres « La Perruche »
Organisation tournée des chemins
Travaux – projets - état d'avancement
Comptes rendus syndicats et commissions
Informations et questions diverses

Quorum : Nombre de conseillers : 14 Présents : 11 Excusés : 2 dont 2 procurations Absents : 1
--

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Unverre, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire**.

Étaient présents :

M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Pascal BULOIS, M. Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, Mme Patricia HUET, Mme Émilie DAVIGNON, Mme Laëtitia RAINOT-VALLÉE formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Vincent NOUVELLON (*pouvoir à Nicolas LIGNEAU*), M. Sébastien THIROUARD (*pouvoir à Anthony FURET*) et Mme Aurélie LACROIX

Mme THOUSEAU Maryvonne a été élue secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal du 11 septembre 2023, Mme le Maire et le secrétaire de séance du 11 septembre 2023 sont invités à signer le registre.

Ordre du jour

Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir délibération n°23-55

Vu l'article L812-3 du code général de la fonction publique actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 28 novembre 2017, actant la mise en place d'un service de médecine préventive, et du 25 mars 2022, validant la convention d'adhésion et la tarification des prestations,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir (jointe en annexe) à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE d'adhérer au service de médecine préventive développée par le Centre de gestion

ACCEPTE les conditions d'adhésion au service de médecine préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la prestation de médecine préventive

Vêtements de travail délibération n°23-56

Mme le Maire rappelle qu'en mai 2019 la commune avait décidé de mettre en place le nettoyage et la location des vêtements de travail. Cela concernait les blouses des agents du restaurant scolaire et les pantalons et vestes des agents techniques. C'est l'entreprise INITIAL qui avait remporté la consultation, pour 4 ans.

Le contrat est arrivé à terme et nous devons le renouveler. Deux entreprises ont répondu à la consultation, ELIS avec une offre de 178.62 € HT / mois et INITIAL avec une offre de 111.37 € HT / mois.

La commission « personnel et finances » s'est réunie le 25 septembre 2023, pour étudier les offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

DÉCIDE d'accepter l'offre d'INITIAL.

Référent déontologique des élus

Le sujet sera abordé au prochain conseil municipal.

Compte de gestion du restaurant scolaire - année scolaire 2022-2023 – Approbation et répartition du déficit – tarifs 2023 délibération n°23-57

Mme le maire présente au conseil municipal le compte de gestion du restaurant scolaire pour l'année 2022-2023. le compte de gestion 2021 - 2022 est rappelé pour faciliter le comparatif d'une année à l'autre, la ligne frais de personnel a été recalculée pour intégrer les charges sociales (non prises en compte en 2021 - 2022) pour permettre une comparaison avec le budget présenté en 2022 - 2023. Les dépenses s'élèvent à 105 728.17 € et les recettes à 44 973,10 € soit un déficit de 60 755,07 €. Le prix de revient du repas est de 8.07 €.

Mme le Maire indique qu'il y a eu 13 109 repas servis soit 482 repas de plus que l'année dernière.

Mme le Maire propose d'approuver ledit compte et de répartir le déficit entre les communes de Dampierre sous Brou, Moulhard et Les Autels Villevillon, au prorata du nombre d'enfants utilisant ce service.

Par le passé, les élus de Frazé, commune hors regroupement, avaient accepté de participer financièrement pour les élèves domiciliés sur cette commune. Le compte de gestion sera adressé à Mme le Maire pour connaître la décision de l'assemblée délibérante sur une éventuelle prise en charge.

Le commission restauration scolaire réunie le 02/10/2023 a proposé de passer le prix du repas enfant de 3.45€ à 3.55€, celui adulte de 7,25€ à 7,35€ et de les réévaluer en cours d'année si les dépenses énergétiques et alimentaires venaient à augmenter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de l'année 2022-2023 tel qu'il est présenté (*voir annexe*)

DECIDE de répartir le déficit au prorata du nombre d'enfants entre les communes de Dampierre sous Brou, Moulhard, Les Autels Villevillon, comme suit :

Dampierre sous Brou : participation demandée de **11 872,26 €**

Moulhard : participation demandée de **5 408,31 €**

Les Autels Villevillon : participation demandée de **650,40 €**

La somme restant à la charge de la commune d'Unverre est de **44 126,98 €**

(Ces montants feront éventuellement l'objet d'une modification, dans le cas où la municipalité de Frazé donnerait une suite favorable).

DECIDE de fixer le prix du repas enfant du restaurant scolaire à **3,55 €** et le prix du repas adulte à **7,35 €** à compter du **1^{er} janvier 2024**.

DONNE TOUS POUVOIRS au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fond d'aide aux jeunes délibération n°23-58

Mme le Maire explique que le dispositif du fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté a pour objectif de favoriser la réalisation d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle et le cas échéant, à apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Pour en bénéficier il faut avoir entre 18 et 25 ans et être accompagné par un travailleur social de la mission locale.

Le conseil municipal, à la majorité, après en avoir débattu et délibéré,

DE VERSER une participation financière au département pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J)

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en place,

DE FIXER le montant de cette participation à hauteur de **320 €**.

Réserve foncière "La Perruche" - convention d'occupation précaire 2023-2024 délibération n°23-59

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il avait été décidé, le 11 mai 2015 (délibération n°15-42ter) d'établir une convention d'occupation précaire pour les parcelles sises au lieudit « La Perruche » d'une surface de 10 ha 21a 33ca. Elle propose de la renouveler dans les mêmes conditions pour cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE d'établir, conformément à l'article L 411.2 du Code Rural, une convention d'occupation précaire avec chaque exploitant des parcelles susvisées, à savoir :

- Parcelles cadastrées section YN n°121 – 4 ha 02a 66ca – SCEA DKE

- Parcelles cadastrées section YN n°116 et 118 – 1a 29 ca et 1 ha 08a 05 ca – M. Pascal DORMEAU

DECIDE de ne pas établir de convention avec M. LIGNEAU Nicolas, puisque celui-ci ne souhaite pas renouveler la convention pour la parcelle suivante :

- Parcelles cadastrées section YN n°122 et 125 – 5 ha 07 a 55 ca et 1a 78 ca, celle-ci sera donc proposer à un autre exploitant et revue en conseil municipal.

Chaque convention sera consentie pour une année culturale à compter du **1^{er} novembre 2023 pour finir au plus tard le 31 octobre 2024**.

FIXE le montant de la redevance d'occupation à 89,03 €/ha + 102,13 € de quote-part des impôts fonciers à répartir, payable dès la signature des conventions. Il est précisé que, si les parcelles précitées bénéficient d'un dégrèvement quelconque, la somme correspondante sera déduite du montant de la redevance due.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document inhérent à cette opération

Les exploitants qui seraient intéressés, par les parcelles cadastrées section YN n°122 et 125 doivent se faire connaître auprès de la mairie.

Organisation tournée des chemins

Les différents groupes se sont fixé plusieurs rendez-vous pour se rendre sur les chemins communaux et vérifier leur état. La restitution sera faite mi-novembre pour pouvoir faire la demande de subvention, si des chemins ont besoin de réfection, à la suite.

Travaux – projets – état d'avancement

- Les travaux des salles associatives ont commencé semaine n°41. C'est le lot « Démolition – Gros œuvre maçonnerie » qui débutera les travaux.
- Les deux frères qui avaient demandé à visiter la boulangerie pour éventuellement créer leur entreprise, ne donnent pas suite à leur projet.

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal n°20-40 du 25 mai 2020,

Mme le Maire informe les membres présents qu'elle a accepté :

- le devis n°23262002 de NOREMAT pour l'achat de couteaux pour l'épareuse, d'un montant de 720 € TTC.
- le devis n°I-23-06-2 de l'entreprise SARL ALEXANDRE PICHOT, pour le remplacement kit circulateur de la chaudière du Musée école, d'un montant de 760,03 € TTC.
- le devis n° 447230199 de l'entreprise TKE ELEVATOR, pour la réparation de l'ascenseur de la salle des fêtes, d'un montant de 4 714.34 € TTC.
- le devis n°DV06963 de l'entreprise HEAUX SOLUTION, pour le changement de l'onduleur PC mairie, d'un montant de 102,46 € TTC.
- le devis n°DEVLEB2303930-01 de l'entreprise LEBLANC ILLUMINATIONS pour l'achat d'ampoules et de cordon lumineux pour réparer les guirlandes de Noël, d'un montant de 223,94 € TTC.
- le devis de l'entreprise TACIT pour l'achat de licences informatiques pour l'école, d'un montant de 88 € TTC.
- le devis de l'entreprise CAR LECUYER pour le transport de la classe de M. MEUNIER pour un spectacle à Châteaudun, d'un montant de 405 € TTC.

Comptes rendus syndicats et commissions

-Assemblée générale de l'APE. : Mme Céline SAINT-LO informe que le bilan des activités 2022 et 2023 a été très bon, l'association envisage de reverser 5000 € à l'école. Il y a eu l'élection des nouveaux membres du bureau. L'Association demande à la mairie ou est-ce qu'ils pourraient stocker les sapins cette année, puisqu'habituellement ceux-ci sont stockés dans la cour des salles associatives (fermées pour travaux). Les membres du conseil proposent de stocker les sapins cette année dans la cour des maternelles derrière le petit chalet. La kermesse aura lieu le 23 juin 2024.

Informations et questions diverses

- PLUIH : A la présentation du 10 octobre 2023, la commune d'Unverre se retrouvait sans zone d'activité économique. Les services de l'Etat ne comprennent pas pourquoi les souhaits des communes ont été supprimés.
- Remerciements : Remerciement de la MFR de Beaumont-Les-Autels ainsi que de l'Association des Motivés de la Basket pour les subventions accordées.

TOUR DE TABLE

M. Pascal BULOIS est disponible la semaine du 16 au 20 octobre pour montrer comment contrôler les bornes incendie de la commune, il faudra demander à Dampierre-sous-Brou si l'agent serait disponible pour être formé également en même temps que les agents techniques d'Unverre.

M. Laurent PIAUD demande s'il est possible de réunir rapidement la commission « Bien Vivre à Unverre » pour anticiper la préparation du bulletin municipal.

M. Anthony FURET informe les élus qu'il y a eu une réunion avec les différentes associations du foot et la mairie pour faire le point sur l'année 2022-2023, l'échange a été constructif et apprécié. De plus le réglage des lumières au stade a été réalisé.

M. LIGNEAU NICOLAS informe que le SMAR a commencé l'entretien des ripisylves.

Prochaine séance le **20 novembre 2023 à 20h00**

Séance levée à 23 h 00

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 20 octobre 2023 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT)

23-55	Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir
23-56	Vêtements de travail
23-57	Compte de gestion du restaurant scolaire - année scolaire 2022-2023 – Approbation et répartition du déficit – tarifs 2023
23-58	Fond d'aide aux jeunes
23-59	Réserve foncière "La Perruche" - convention d'occupation précaire 2023-2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023 à 20 H 00

Le Maire,
Mme Marie-Dominique PINOS

Le Secrétaire de séance,
Mme THOUSEAU Maryvonne